



ÉCHANGE DE NOTES (LE 22 OCTOBRE 1958) ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE
MODIFIANT L'ACCORD AÉRIEN SIGNÉ À OTTAWA LE PREMIER AOÛT 1950

I

L'Ambassadeur de France au Canada au Secrétaire d'État des Affaires
extérieures

AMBASSADE DE FRANCE AU CANADA

AIR

Ottawa, le 22 octobre 1958.

N° 119

Échange de Notes entre le CANADA
et la FRANCE

Monsieur le Ministre,

En conclusion des négociations qui viennent de se terminer entre le Ministère des Affaires extérieures et l'Ambassade de France au Canada au sujet de certaines dispositions de l'Accord aérien du 1^{er} août 1950¹ entre le Canada et la France, complété par les échanges de notes du 1^{er} août, et des 28 septembre et 4 octobre de la même année, j'ai l'honneur de proposer à Votre Excellence, sur instructions de mon Gouvernement, la nouvelle rédaction, énoncée ci-dessous, de l'annexe à ce document, annexe précédemment modifiée par notes des 30 juillet 1954 et 29 octobre 1955².

Cette modification est autorisée par l'article IX (1) de l'accord en question.

AIR

Exchange of Notes between CANADA
and FRANCE

Signed at Ottawa October 22, 1958

In force October 22, 1958

Vertical stamp: 10 OCT 22 1958

L'Imprimeur de la Reine | The Queen's Printer and
Contrôleur de la Papeterie | Controller of Stationery
OTTAWA, 1958